

DOSSIER D'INSCRIPTION

wfolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT



22 & 23 juin 2024

TOUR COMMINGES PYRENEES 2024

Editorial

Le Comminges a toujours été une Terre de cyclisme.

De par ses reliefs et ses espaces, ce territoire permet toutes les pratiques du vélo: Route, VTT, Descente ou Trial. Le Comminges constitue un des rares lieux en France où la pratique du cyclisme est pluridisciplinaire.

Par ailleurs cet espace de jeu est largement favorisé par les aménagements de parcours réalisés par les collectivités publiques et par les infrastructures d'accueil portées par le milieu économique local.

Dans ces conditions, il est apparu évident de redonner vie au Tour Comminges Pyrénées. Son succès dans les années passées était la preuve que ce territoire est incontournable pour la pratique de cette activité.

La volonté du club St Go Cyclisme, c'est l'envie de partager, avec le monde du cyclisme, la beauté de ce territoire.



Le Président
Michel BONZON

Le Règlement

Tour Comminges Pyrénées 2024

Article 1 – Objet sportif

Le Tour Comminges Pyrénées (TCP) est une épreuve cycliste à étapes réservée à des équipes de clubs et organisée par le Saint Gaudens Cyclisme Comminges (Association Loi 1901, agréée jeunesse et Sports) sous l'égide de l'UFOLEP.

L'épreuve est ouverte aux licenciés UFOLEP de 1^{ère}, 2^{ème}s et 3^{èmes} catégories uniquement !!

Les équipes sont retenues pour l'esprit sportif et l'image qu'elles apportent au cyclisme. Chaque participant atteste avoir pris connaissance du règlement ci-dessous !

Article 2 – Réglementation générale

L'épreuve est soumise au règlement National UFOLEP.

Le port du **casque** à coque rigide est **obligatoire**.

La **signature** de la feuille d'émargement avant chaque départ d'étape est **obligatoire** pour tous les participants encore en course.

Tous les participants devront être sur la ligne 30 minutes avant le départ.

Dossards : deux dossards seront obligatoirement à porter en course par chaque coureur (prévoir 8 épingles).

Il est interdit de réduire ou plier les dossards

Classements : voir Article 8.

Circulation : les concurrents devront respecter le code de la route et n'utiliser que le côté droit de la chaussée. Ils devront également laisser le passage aux motos et voitures de sécurité et des commissaires. Sur les étapes en ligne, la sécurité aux carrefours sera levée environ 10 minutes après le passage du premier coureur.

L'utilisation d'oreillettes radio est interdite sous peine de mise hors course immédiate.

Il est **rappelé** à tous les coureurs qu'il est formellement interdit de s'accrocher à un véhicule.

Chaque coureur devra placer autour d'une cheville le bracelet /puce de chronométrage fourni.

Un coureur ne pourra être classé sans son bracelet/puce

Afin d'éviter la perturbation de chronométrage, tout coureur ayant franchi la ligne d'arrivée aura **l'interdiction formelle d'opérer un demi-tour** et de repasser la ligne en sens inverse, **sous peine de se voir pénalisé dans son classement.**



Article 3 – Engagements

Aucun engagement individuel n'est admis. Les équipes candidates doivent se composer de 4 à 6 coureurs chacune plus un directeur sportif et un mécanicien, tous licenciés en 2024. **Les équipes complètes seront privilégiées.** L'organisation accepte que plusieurs clubs se réunissent pour monter une seule équipe à condition que tous ses membres portent le même maillot

Le forfait engagement est fixé à **400 euros** par équipe, pour les 4 étapes.
Repas du 22 et 23 compris **avec 2 accompagnateurs**

Les repas supplémentaires devront être formulés à l'avance et facturés 16€

Les engagements sont fermes et définitifs. Le nombre de participants sera limité à 150 coureurs (soit 25 équipes, au maximum)

Engagement des équipes à partir du 01/03/2024 Compléter le bulletin d'engagement ci-joint avec le nom des coureurs avant le **01/06/2024 dernier délai.**

Joindre les photocopies des licences avec photo et des cartons de catégorie. Immatriculation véhicule suiveur

Un chèque de caution de 50€ sera demandé pour les radios véhicules

Les transmettre à :
Mr DEJEAN Georges
St Go Cyclisme Comminges
20, rue Emile Zola
31800 Saint Gaudens

- Les chèques seront libellés à l'ordre du St Go Cyclisme Comminges

Pour tout renseignement :

Jérémie DOTTO ☎ 05-61-89-23-16 OU 06-81-08-35-78

Article 4 – Hébergements

Les frais d'hébergement seront à la charge des équipes engagées.

Prix de l'hébergement en demi-pension : 40 €/nuits (voir fiche inscription)

Places limitées !!!

Article 5 – Accueil des équipes

Une pochette contenant dossards, tickets de repas, ainsi que des cadeaux de bienvenue sera remise à chaque Directeur Sportif pour tous les participants dont il aura la représentation, en échange des licences et des cartons de catégorie dûment homologués. Ces cartes et licences seront conservées par l'organisateur et restituées après l'épreuve en échange de tous les dossards.

Les pochettes équipe pourront être récupérées : le vendredi de 17h00 à 19h00
Salle Le Cube 31800 Saint Gaudens le samedi de 7h30 à 9h00

Toutes les équipes devront se présenter sur le podium au complet et en tenue pour la Présentation Officielle le samedi à 14h place de la Collégiale à St Gaudens

Article 6 – Parcours de l'épreuve

Le parcours est le même pour toutes les catégories.

Le tour comporte **4 étapes**, dont trois en ligne, qui seront courues sur **2 jours** :

Samedi 22 juin 2024

Matin – SAINT GAUDENS (Gare)/SAINT GAUDENS (Etape 1 : Prologue CLM /ind)

Après-midi – SAINT GAUDENS / LE MOURTIIS (Etape 2)

Dimanche 23 juin 2024

Matin – ASPET / BARBAZAN (Etape 3)

Après-midi – LABARTHE DE RIVIERE /SAINT GAUDENS (Etape 4)

Article 7 – Les maillots de leader

Un maillot distinctif sera remis à l'issue des étapes aux concurrents en tête des classements :

- **GÉNÉRAL INDIVIDUEL**
 - 1^{ère} catégorie : maillot jaune
 - 2^{ème} catégorie : maillot bleu
 - 3^{ème} catégorie : maillot rouge
- **POINTS CHAUDS** : maillot vert
- **POINTS MONTAGNE** : maillot à pois

Le port des différents maillots distinctifs est **obligatoire** à toutes les étapes.

Article 8 – Classements

- CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL

Sera déclaré vainqueur pour chacune des trois catégories, le concurrent ayant mis le moins de temps à parcourir les 4 étapes. En cas d'égalité de temps à l'issue des 4 étapes, les concurrents seront départagés par le plus faible total de places cumulées depuis le départ de l'épreuve. En cas de nouvelle égalité, ils seront départagés par leur classement à l'étape 1 (CLM).

- CLASSEMENT POINTS CHAUDS

Sera déclaré vainqueur, le concurrent qui totalisera à la fin de l'épreuve le plus grand total de points attribués lors de sprints intermédiaires.

Barème : 5 points au 1^{er} – 3 points au 2^{ème} – 1 point au 3^{ème} de chaque sprint intermédiaire.

En cas d'égalité à l'issue d'une étape, sera déclaré vainqueur le concurrent ayant marqué le plus de points lors du dernier sprint, voire de l'avant dernier si aucun des ex æquo n'était concerné, etc...

Idem en cas d'égalité à l'issue du classement final.

- CLASSEMENT MONTAGNE

Sera déclaré vainqueur, le concurrent qui totalisera à la fin de l'épreuve le plus grand total de points attribués lors des passages aux Grands Prix de la Montagne (GPM).

Barème : 5 points au 1^{er} – 3 points au 2^{ème} – 1 point au 3^{ème} de chaque passage GPM.

Les points montagne seront doublés au passage du Col de Menté.

En cas d'égalité à l'issue d'une étape, sera déclaré vainqueur le concurrent ayant marqué le plus de points lors du dernier passage GPM, voire de l'avant dernier si aucun des ex æquo n'était concerné, etc...

Idem en cas d'égalité à l'issue du classement final.

- CLASSEMENT PAR EQUIPES

Sera déclarée vainqueur l'équipe ayant totalisé le moins de temps à parcourir les 4 étapes. Pour cela, le classement par équipes sera effectué sur le cumul des temps de ses **trois coureurs les mieux classés dans chacune** des différentes étapes. En cas d'égalité sera déclarée vainqueur l'équipe la mieux classée de l'étape 4.



Article 9 – Récompenses

Les récompenses à l'issue des étapes sont cumulables avec celles des classements généraux, maillots de leader compris. Mais les maillots et récompenses ne le sont pas entre les divers classements généraux. Le cas échéant, l'ordre de priorité est le suivant : classement au temps d'abord, puis aux points chauds (meilleur sprinter), puis aux GPM (meilleur grimpeur). Et en cas de cumul, port du maillot de leader et récompense du classement secondaire iront au coureur classé suivant.

Etape 1	1 ^{er} de chaque catégorie Les 3 premiers de l'étape
Etape 2	<u>* L'étape</u> 1 ^{er} de chaque catégorie Les 3 premiers de l'étape
	<u>* Le Général</u> 1 ^{er} de chaque catégorie Le meilleur sprinter Le meilleur grimpeur
Etape 3 :	<u>* L'étape</u> 1 ^{er} de chaque catégorie Les 3 premiers de l'étape
	<u>* Le Général</u> 1 ^{er} de chaque catégorie Le meilleur sprinter Le meilleur grimpeur
Etape 4 :	1 ^{er} de chaque catégorie Les 3 premiers de l'étape
Général	Les 3 premiers de chaque catégorie Les 3 premiers au meilleur sprinter Les 3 premiers au meilleur grimpeur Les 3 premières équipes

Les coureurs devront se présenter au protocole en tenue d'arrivée 15 minutes après l'arrivée !

Article 10 – Arrivées d'étape

Les temps sont pris sur la ligne d'arrivée.

En cas de cassure au sein d'un groupe, seul un écart entre les deux coureurs concernés par la cassure sera comptabilisé (soit un écart net, d'environ au moins 30m).

Article 11 – Contre-la-Montre

- CONTRE-LA-MONTRE INDIVIDUEL (Etape 1).

Etant donné la brièveté du parcours, aucun véhicule ne sera autorisé à suivre les coureurs. En cas de problèmes mécaniques ou crevaison, le concurrent sera classé dans le temps du dernier.

L'ordre de départ sera établi par l'organisation par tirage au sort des équipes la veille de départ. Les départs sont prévus toutes 30 secondes.

Les horaires de départ seront communiqués après la date de fermeture d'engagement.

L'échauffement est formellement interdit sur le parcours du CLM, dès le départ du 1^{er} concurrent.

L'utilisation de vélo de CLM est autorisée ainsi que l'utilisation de prolongateurs

Article 12 – Véhicules de course / caravane suiveuse

Seuls les véhicules habilités par l'organisation pourront suivre la course, sous l'autorité de la Direction de course et des commissaires.

Tous devront circuler dans le respect du code de la route, feux de croisements allumés.

Chaque équipe devra prévoir une voiture de dépannage, un véhicule neutre sera présent sur les étapes. Le **type de véhicule, son numéro d'immatriculation et le nom du chauffeur** seront communiqués à l'organisateur sur l'imprimé joint. Tout changement de dernière minute sera à signaler à l'organisateur avant le départ de l'étape. Chaque véhicule sera équipé sur demande d'un radio fourni par l'organisation.

Une voiture et une moto neutres seront fournies par l'organisateur pour couvrir les échappées.

Les Directeurs Sportifs devront impérativement respecter l'ordre des voitures établi par l'organisation, et dressé selon le classement par équipes de l'étape précédente.

Les éventuels véhicules de dépannage de type fourgons (ou assimilés), dépassant une hauteur de **1m70** seront placés en fin de caravane, quel que soit le rang de classement de leur équipe.

Tout véhicule non habilité ou de directeur sportif sans numéro devra suivre la course derrière la voiture balai.

Article 13 – Dépannage / Ravitaillements

Tout dépannage ou ravitaillement devra être sollicité par le coureur, en levant le bras et en se portant en queue de peloton, auprès d'un commissaire suiveur. Avec l'accord de ce dernier, dépannages et ravitaillements pourront alors être effectués par n'importe quel véhicule de la caravane suiveuse, les directeurs sportifs pouvant s'entendre entre eux le cas échéant pour y procéder.

Une voiture dépannage neutre sera à l'avant de l'épreuve pour couvrir les échappés jusqu'à ce que l'écart atteigne **1 minute** ; ce n'est qu'au-delà de cette marge que les directeurs sportifs auront la possibilité de se placer derrière les échappés, avec l'accord de la Direction de course.

Le dépannage ou le ravitaillement devra **obligatoirement** se faire par l'arrière et du côté droit de la chaussée, le véhicule s'arrêtant **derrière** le coureur en cas de dépannage. La moitié gauche restera libre à la circulation.

Tout concurrent victime de crevaison ou d'incidents (chute, bris de matériel...) constatés par les commissaires pourra être ramené à l'arrière du peloton auquel il appartenait jusqu'à 10 Km de l'arrivée, mais en profitant **uniquement** de l'abri du véhicule de dépannage. Il est formellement interdit de ramener un concurrent accroché à une voiture sous peine d'amende de temps (30s à la première infraction, pénalisation doublée en cas de récidive, puis mise hors course).

Les ravitaillements par des tiers placés en bord de route sont autorisés dans des endroits bien dégagés. Cependant, ceux qui seraient pratiqués en cours de route par des véhicules non habilités (voiture, moto, scooter, etc...) sont formellement interdits et le coureur bénéficiaire sera sanctionné. Tout ravitaillement sera interdit à moins de 10 Km de l'arrivée, sauf dans l'étape 2 (col de **Menté**).

Tout concurrent lâché parce que ses moyens physiques ne lui permettent plus de suivre ne pourra bien sûr pas être ramené derrière un véhicule de dépannage. En ce sens, la Direction de course veillera à faire barrage aux véhicules suiveurs durant le temps nécessaire, dans les principales difficultés de l'épreuve.

Article 14 - Abandons

Il n'y aura aucun délai éliminatoire aux arrivées.

Tout concurrent contraint à l'abandon sur incident mécanique ou chute (sauf crevaison) constaté par un commissaire pourra repartir le lendemain (ou être classé s'il s'agit de la dernière étape). Toutefois, et afin de ne pas fausser le classement, il lui sera attribué, pour ladite étape, le temps du dernier. **Ils devront toutefois pointer dans la voiture balai**

Tout concurrent abandonnant l'épreuve devra en informer l'organisateur dans la ½ heure suivant l'arrivée (fiche à cet effet dans l'enveloppe contenant les dossards).

Si un concurrent ne prend pas le départ d'une étape, son Directeur sportif devra le signaler à l'organisateur.

Article 15 - Réclamations

Seuls les Directeurs sportifs auront le droit de porter réclamation dans la ½ heure suivant chaque arrivée d'étape ou dans l'heure précédant le départ de l'étape suivante.

- **Réclamation verbale** : elle sera traitée sur le champ par le jury des commissaires, leur décision ne pouvant être contestée en cas d'unanimité immédiate entre eux. Sinon, la réclamation devra être formulée par écrit.
- **Réclamation écrite** : elle sera accompagnée d'un **chèque de 55€** qui sera restitué si la réclamation est justifiée. Elle sera traitée après l'arrivée de l'étape par le jury des commissaires, après audition d'éventuels témoins. Le résultat de la délibération sera transmis par écrit au Directeur sportif avant le départ de l'étape suivante.

Article 16 – Signalisation

Les arrivées d'étape en ligne seront signalées par des panneaux sur le côté droit de la route :
20km – 10km – 5km – 2km – 1km – 500m – 200m – 100m

Les approches des points chauds (sprints) seront peintes sur la chaussée :
MS 1000m – MS 500m – MS

Les approches des GPM seront peintes sur la chaussée :
GPM 1000m – GPM 500m – GPM

Les circuits seront balisés sur la chaussée avec des **ficelles couleurs TCP**

Article 17 – Contrôle médical

Contrôle médical : en conformité avec le règlement national, des contrôles pourront être effectués à l'issue de chaque étape.

Le contrôle s'effectue toujours dans un endroit spécialement aménagé à cet effet. Les organisateurs doivent prévoir des boissons individuelles scellées pour favoriser la rapidité des prélèvements. Le matériel de prélèvement est fourni scellé au médecin préleveur.

Le sportif contrôlé est choisi par tirage au sort, en fonction des résultats de l'étape ou sur libre choix du médecin préleveur. Il reçoit personnellement une notification individuelle à contresigner. A partir de ce moment, il dispose d'une heure pour se présenter à la salle de contrôle (muni d'une pièce d'identité ; seul ou accompagné d'un membre de son entourage). En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage

Si un coureur est contrôlé positif dans le courant de l'année, il devra restituer la totalité de ses prix.

Article 18 – Droit de l'organisation

L'organisateur est chargé de faire appliquer le présent règlement. Sur sa demande, le jury des commissaires pourra prendre toute sanction prévue à l'encontre des concurrents ou des clubs qui ne le respecterait pas.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent en cas de force majeure



PROGRAMME :

Vendredi 21 juin:

17h 19h Retrait des dossards et dossiers courses (Salle Le Cube Bd Charles de Gaulle St Gaudens)

Samedi 22 juin:

7h 9h Retrait des dossards et dossiers courses (Salle Le Cube Bd Charles de Gaulle St Gaudens)

10h Prologue départ premier coureur (St Gaudens Bd Gambetta)

12h Repas Parc des Expo du Comminges (Villeneuve de Rivière)

13h15 Réunion Directeurs sportif + Ordre des voitures (Place de la Collégiale St Gaudens)

13h30 Protocole Prologue (Place Jean Jaurès Collégiale St Gaudens)

14h Présentation des équipes (Place Jean Jaurès Collégiale St Gaudens)

Signature des coureurs

14h30 Départ Tour DES JEUNES (Place Jean Jaurès Collégiale St Gaudens)

14h40 Appel des coureurs devant Mairie (Bd Bepmale St Gaudens)

15h Départ Saint Gaudens

17h30 Arrivée Le Mourtis

18h Protocole

Dimanche 23 juin:

8h Réunion des Directeurs sportifs + Ordre des véhicules (Mairie Aspet)

8h30 Signature des coureurs (place principale Aspet)

8h45 Présentation des Leaders de classements

9h Appel des coureurs (Place principale Aspet)

9h30 Départ Aspet

11h Arrivée Barbazan

12h Repas Parc des Expo du Comminges (Villeneuve de Rivière)

13h30 Réunion des Directeurs sportifs + Ordre des véhicules (Salle Labarthe de Rivière)

14h Protocole Etape 3 (Place Labarthe de Rivière)

14h15 Signature des coureurs

14h30 Appel des coureurs (Place Labarthe de Rivière)

15h Départ Labarthe de Rivière

16h30 Arrivée Saint Gaudens (Bd Charles de Gaulle)

17h30 Protocoles et vin d'honneur (Salle Le Cube Bd Charles de Gaulle)

Samedi 22 juin 2024

Etape 1 - Départ 10h00 - prologue

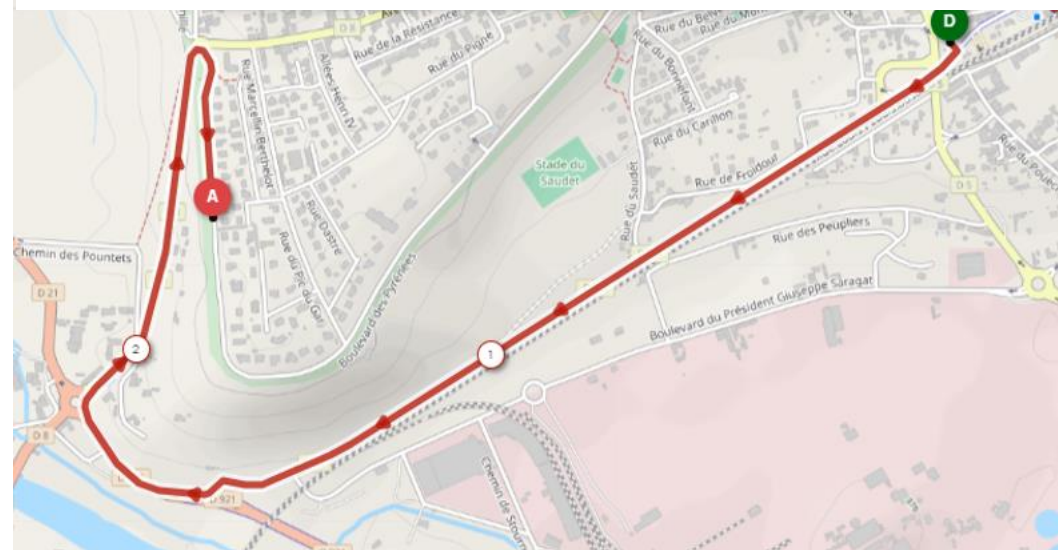
St Gaudens

CLM Individuel

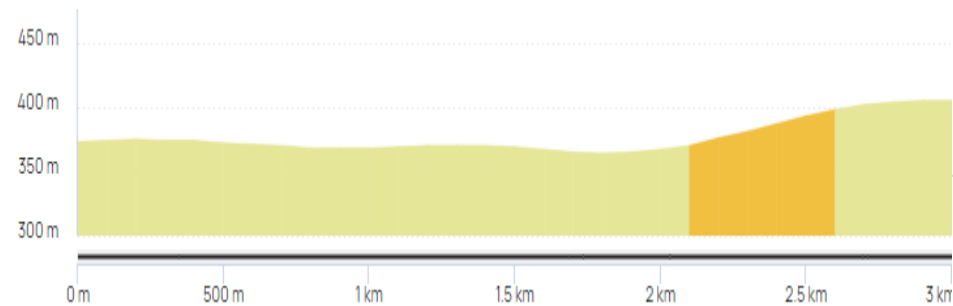
<https://www.openrunner.com/route-details/18338351>



Distance 3.01 km Dénivelé + 45 m Dénivelé - 13 m Altitude min. 365 m Altitude max. 406 m



Horaires	Dist	Route empruntée
10h	0	DEPART Avenue GAMBETTA (D21F)
	0,1	Croisement rue louis barousse
	0,6	Croisement rue du soudet
	1,3	Croisement Rue du P Sarragat
	1,6	à droite D921
	1,9	Rond point à droite D8
	2,5	Rond point à droite Bd des Pyrénées
	3	ARRIVEE Bd des Pyrénées

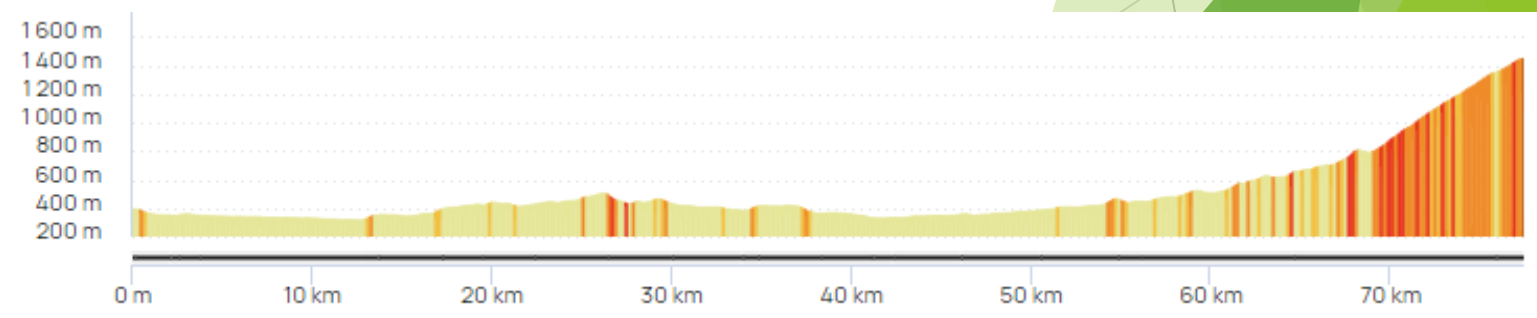
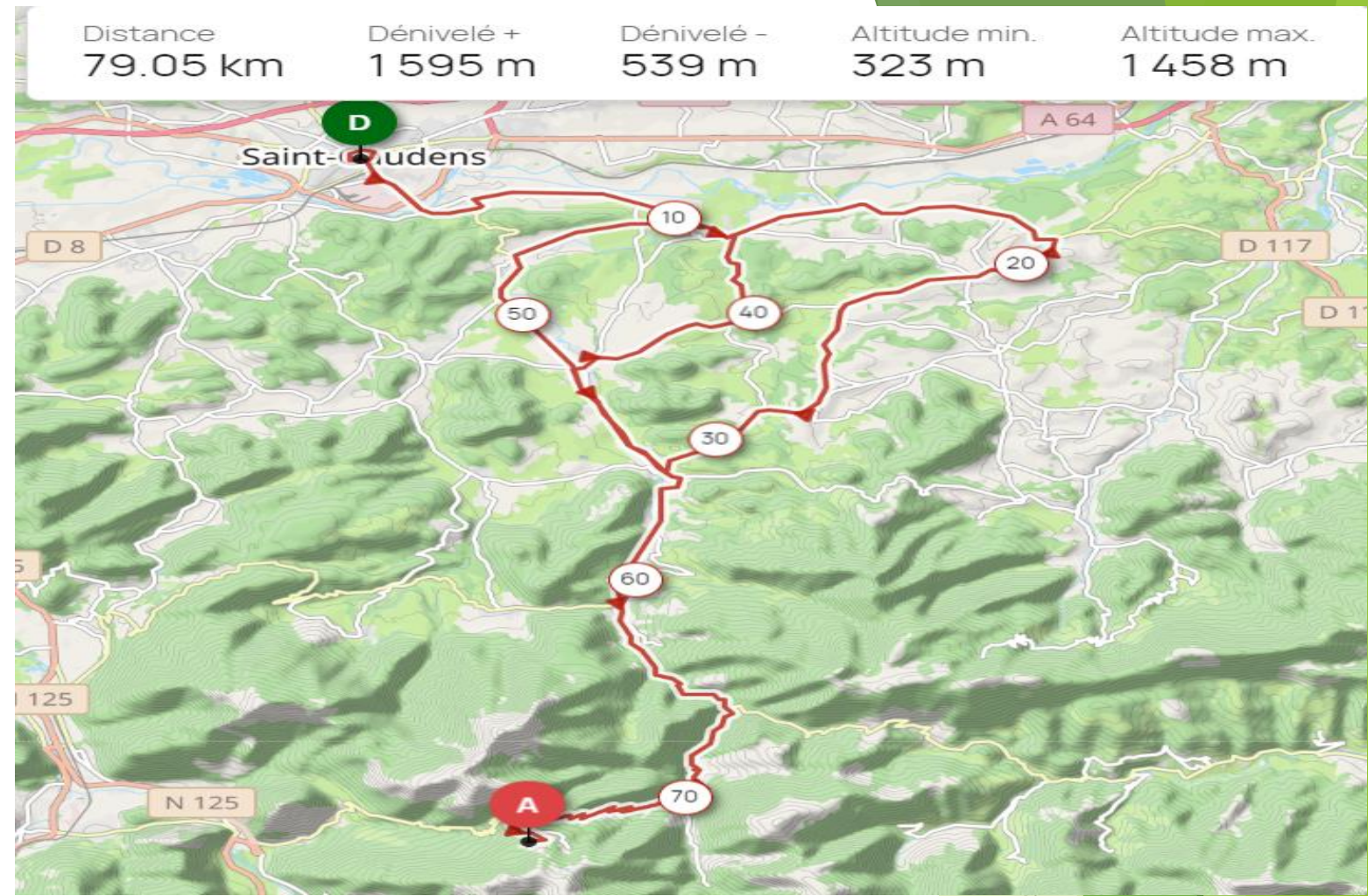


Samedi 22 juin 2024

Etape 2 - Départ à 15h - St Gaudens → Le Mourtis

Horaires	Dist	Route empruntée	Vers
15h	0	Départ Jean Bepmale	Saint Gaudens
15h02	1,4	Tour de ville	Miramont de C
15h03	1,8	A droite Av Prédident Kennedy (D5)	Miramont de C
15h05	3,4	Rond point déchèterie	Miramont de C
15h05	3,9	rond point miramont à droite D905	Pointis Inard
15h06	4,3	Départ Réel	Pointis Inard
15h07	4,9	rond point à gauche D5	Pointis Inard
15h15	10	Entrée Pointis Inard D21	Les Artigues
15h20	13,4	Le pont	Les Artigues
15h20	13,7	Point Chaud Montespan	Les Artigues
15h23	15,5	rond point	Figarol
15h27	18,5	GPM côte de Figarol 0,55Km	Aspet
15h27	18,6	A droite D26	Aspet
15h42	28,1	Traversée Pujos	Aspet
15h46	31,3	Entrée Aspet A droite D5	Soueich
15h51	34,3	entrée Soueich	Pointis Inard
15h52	34,7	Point Chaud Soueich	Pointis Inard
15h52	35,2	Rond point Soueich à droite D26	Pointis Inard
15h59	39,6	A gauche D60	Pointis Inard
16h	40,4	A gauche D21	Rieucazé
16h02	41,4	A gauche D50	Rieucazé
16h10	47,3	A Gauche D5	Lespiteau
16h17	51,7	Point Chaud Soueich	Aspet
16h23	55,5	Cote d'Aspet PM 500m	Sengouagnet
16h30	60,1	Cote de Sengouagnet PM 1100m	Le Mourtis
16h30	60,2	A gauche D618	Le Mourtis
16h38	65,4	A droite D85	Le Mourtis
16h50	69	Hameau le Lacus D44	Le Mourtis
17h20	76,5	Col du Menté PM 10Km	Le Mourtis
17h21	76,6	A Gauche D44L station du Mourtis	Le Mourtis
17h26	79	Station Du MOURTIS	

<https://www.openstreetmap.org/route-details/18338475>



Distance 79.05 km Dénivelé + 1 595 m Dénivelé - 539 m Altitude min. 323 m Altitude max. 1 458 m

Dimanche 23 juin 2024

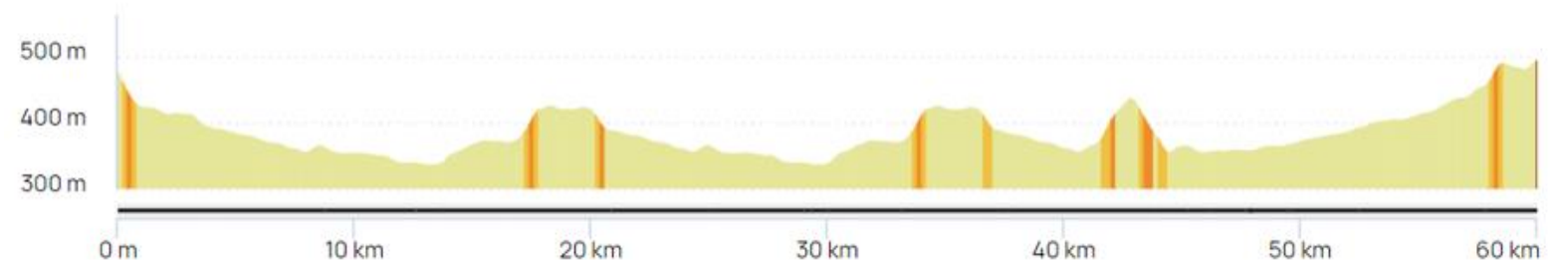
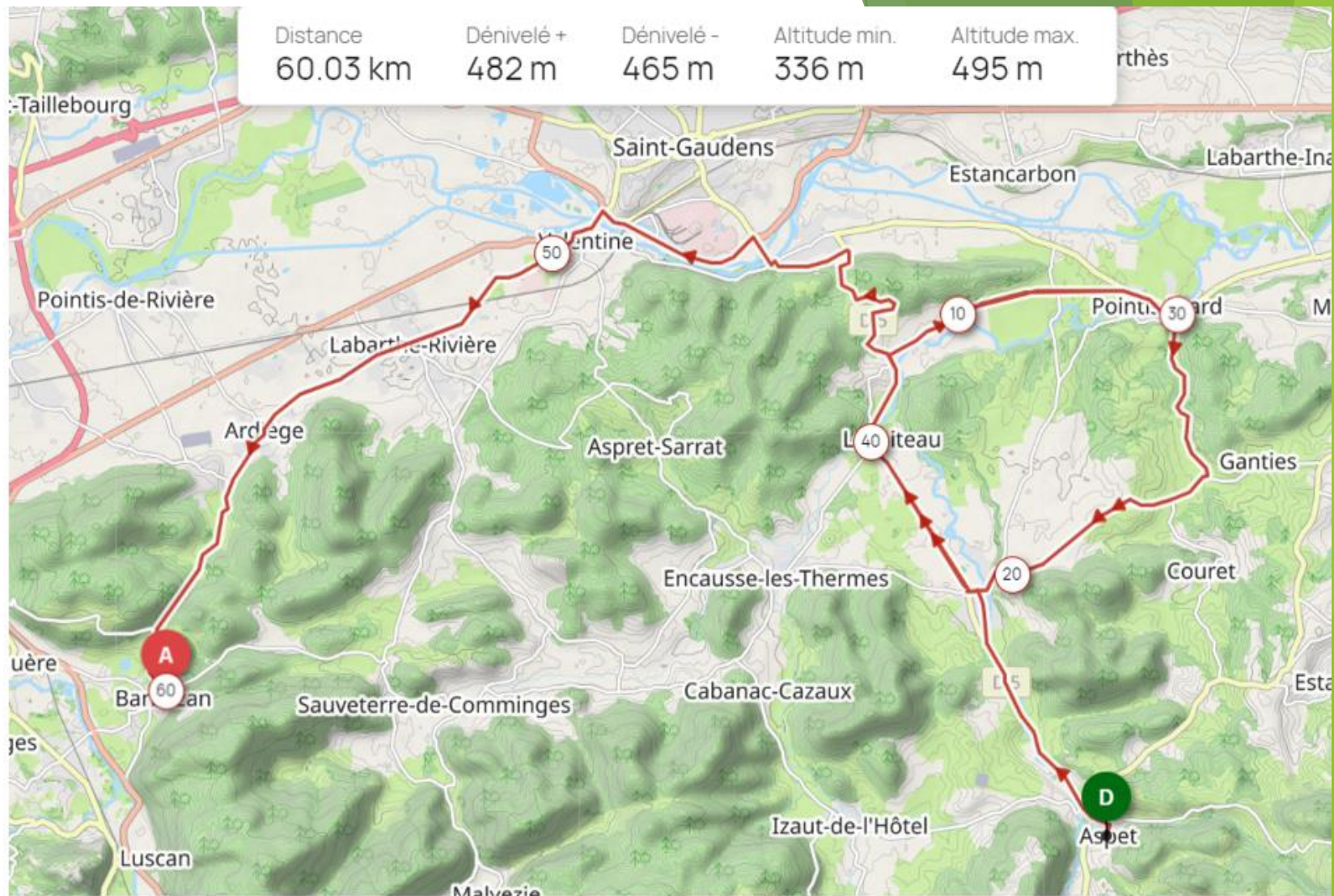
Etape 3 - Départ à 09h30 -

Aspet → Barbazan

<https://www.openrunner.com/route-details/18338527>



Horaires	Dist	Route empruntée	Vers
9h30	0	Place de la mairie d'Aspet D5	soueich
9h31	1,25	Départ réel D5	soueich
9h42	8,5	A droite D5D	Pointis Inard
9h48	12,4	A droite D21	Pointis Inard
9h50	13,4	A droite D60	Soueich
9h54	16,2	A droite D26	Soueich
9h55	17,2	Point Montagne D26 300m	
10h04	23,3	Point Chaud D5	Pointis Inard
10h10	27	A droite D5D	Pointis Inard
10h16	31	A droite D21	soueich
10h18	31,9	A droite D60	soueich
10h22	34,7	A droite D26	soueich
10h23	35,7	Point Montagne D26 300m	
10h32	41,8	Point Chaud D5	Pointis Inard
10h34	42,6	Rond point Lespiteau D5	Pointis Inard
10h38	45,6	Point Montagne D5 1000m	
10h40	47,1	Rond point de Miramont A Gauche D905	Valentine
10h41	47,8	Rond point de Miramont A Gauche D5	Valentine
10h42	48,3	Rond point de Saint Gau décheterie D921	Valentine
10h46	50,9	Rond point étable à gauche D8	Valentine
10h47	51,4	Rond point Labadens à gauche D8K	Labarthe Riviere
10h52	54,6	Traversée Labarthe Riviere	Barbazan
10h56	57,5	Rond point Ardiege D33L	Barbazan
11h02	58,4	Entrée Barbazan D33L	Barbazan
11h03	59,5	A gauche Avenue de paradoux	Barbazan
11h05	60	Arrivée avenue de Paradoux BARBAZAN	Barbazan

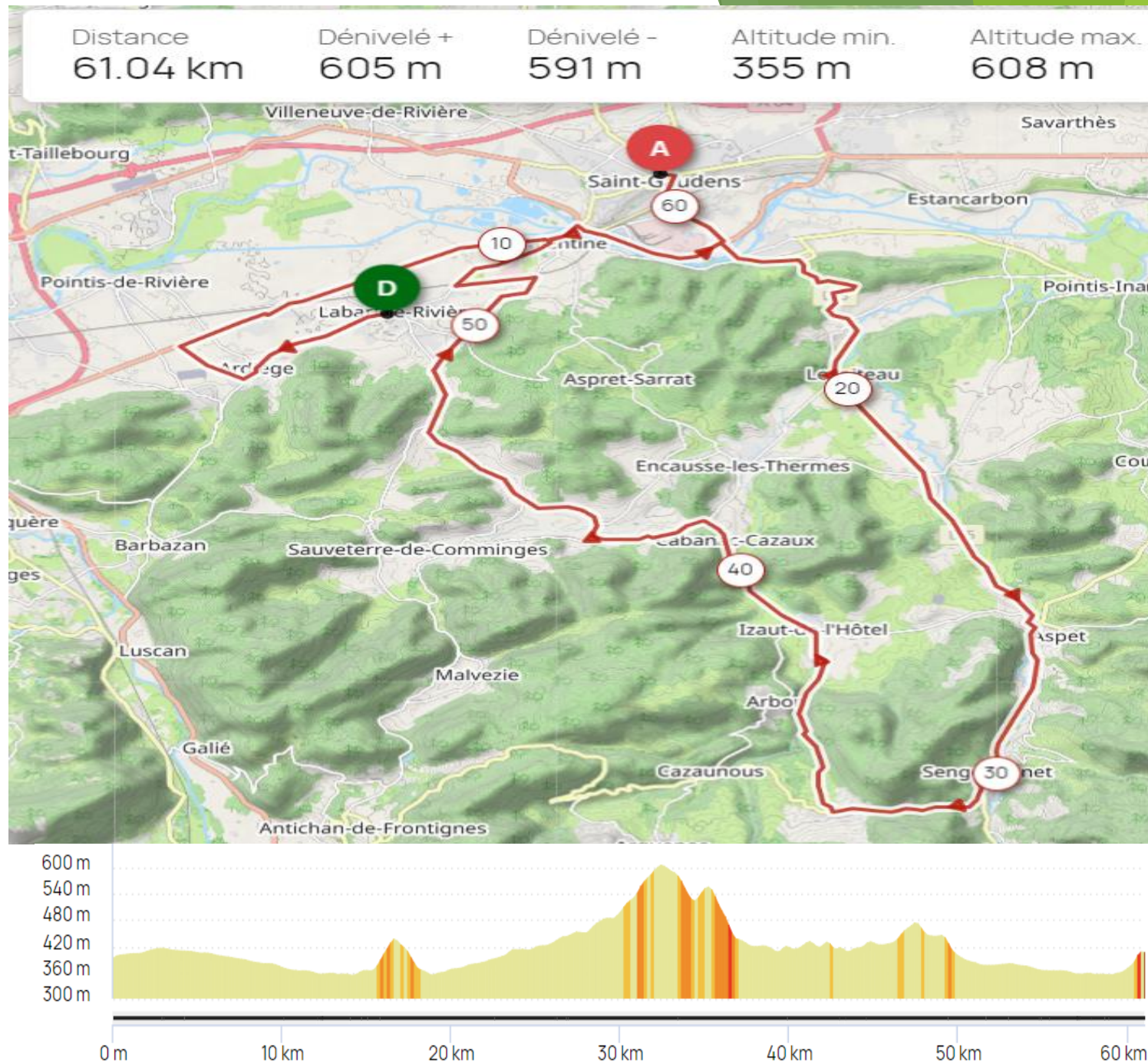


Dimanche 23 juin 2024

Etape 4 - Départ à 15h00 - Labarthe Rivière → St Gaudens

Horaires	Dist	Route empruntée	Vers
15h	0	D33L Labarthe de Rivière	Ardège
15h02	2	Entrée Ardège	Saint Gaudens
15h03	2,6	A droite D8c	Saint Gaudens
15h05	3,7	A droite D8	Saint Gaudens
15h05	4,2	D8 traversée de Martres de riviere	Saint Gaudens
15h14	10,3	Rond point de l'étable A droite D921	Miramont
15h18	13,4	Rond point Miramont A droite D905	Aspet
15h20	14,5	Rond point Miramont A droite D5	Aspet
15h22	16,1	Point Montagne D5 1100m	Aspet
15h27	19,9	Point Chaud	Aspet
15h34	24,9	Rond point Aspet	Sengouagnet
15h35	25,3	Stop à droite D34	Sengouagnet
15h41	29,3	Entrée Sengouagnet	Juzet d'izaux
15h44	31,7	Point Montagne D5 2800m Col Buret	Juzet d'izaux
15h45	32,4	Entrée Juzet d'izaux	Cabanac Cazaux
15h45	32,6	A droite D39c	Cabanac Cazaux
15h55	39,8	Cabanac cazaux	Valentine
15h58	42	D26 Payssous	Valentine
16h03	45,7	Sauveterre loo	Valentine
16h04	46	Point Chaud ecole sauveterre loo	Valentine
16h08	48,6	rond point labarthe riviere D9	Valentine
16h10	50,7	A gauche avenue du marechal Foch	Labarthe riviere
16h12	52	A droite foie ferrée D33L	Saint Gaudens
16h15	53,9	Rond point de Labadens à droite D8	Saint Gaudens
16h16	54,5	Rond point de l'étable A droite D921	Miramont
16h19	57,1	rond point décheterie à gauche D5	Miramont
16h22	60	rond point sous préfecture	Saint Gaudens
16h23	60,5	croisement avenue de l'isle	Saint Gaudens
16h24	61	Arrivée St Gaudens	

<https://www.openrunner.com/route-details/18338604>



La logistique

Repas du samedi soir / Hébergement /
Petit Dèj / prévu pour les coureurs et
leurs accompagnants au relais du Bois
Perché à Aspet

Point GPS = 43.024407 , 0.796403



Restauration méridienne au
Parc des Expositions du Comminges
avec traiteur le samedi et dimanche midi
Point GPS = 43.113803 , 0.695543





Tour Comminges Pyrénées

22 et 23 juin 2024

Fiche Engagement Equipe *

LIMITE 25 EQUIPES



Equipes complètes prioritaires

Club				
Coureur	Noms	Prénoms	Catégories	N°) licence
1				
2				
3				
4				
5				
6				
DS				
Mécanicien				

Véhicule

Type

Immatriculation

Contact Equipe	Nom	Prénom	Téléphone	Mail

Obligatoire

Forfait équipe 6 + 2 accompagnants Repas et engagements	400 €
--	--------------

Optionnel

Repas supplémentaire 16€	
Nbre Repas midi sup samedi	
Nbre Repas midi sup dimanche	
Total repas sup	X16 €
A régler	



Optionnel

	Nbre de place limité	BOIS PERCHE à ASPET
Hébergements + repas soir + petit déj		40€ nuit /personne

Nbre de personnes vendredi soir	
Nbre de personnes samedi soir	
Total nuits	X40 €
A régler	

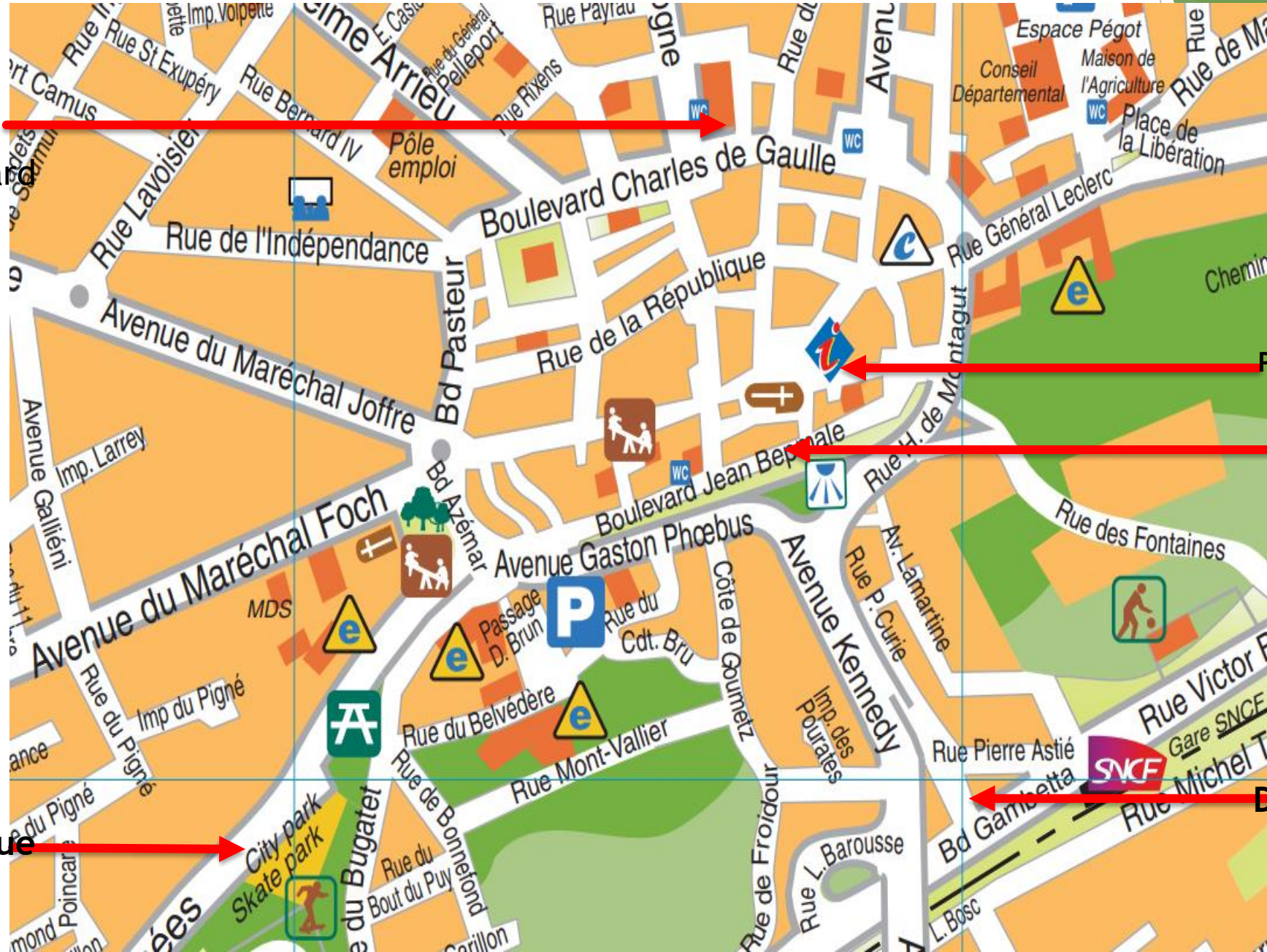
* Les engagements seront pris en compte a réception du/des chèques

Engagements et paiements a envoyer à :
Mr DEJEAN Georges : 20 rue Emile ZOLA 31800 SAINT GAUDENS
à l'ordre du ST GO Cyclisme Comminges

clos 14 juin 2024

Plan Saint Gaudens

Salle Le Cube
Retrait dossier
Restitution dossier
Protocole final



Présentation des équipes

Parking DS
+ Départ Etape 2

Départ prologue E1

Retour du prologue

En parallèle :

Samedi 22 juin 2024

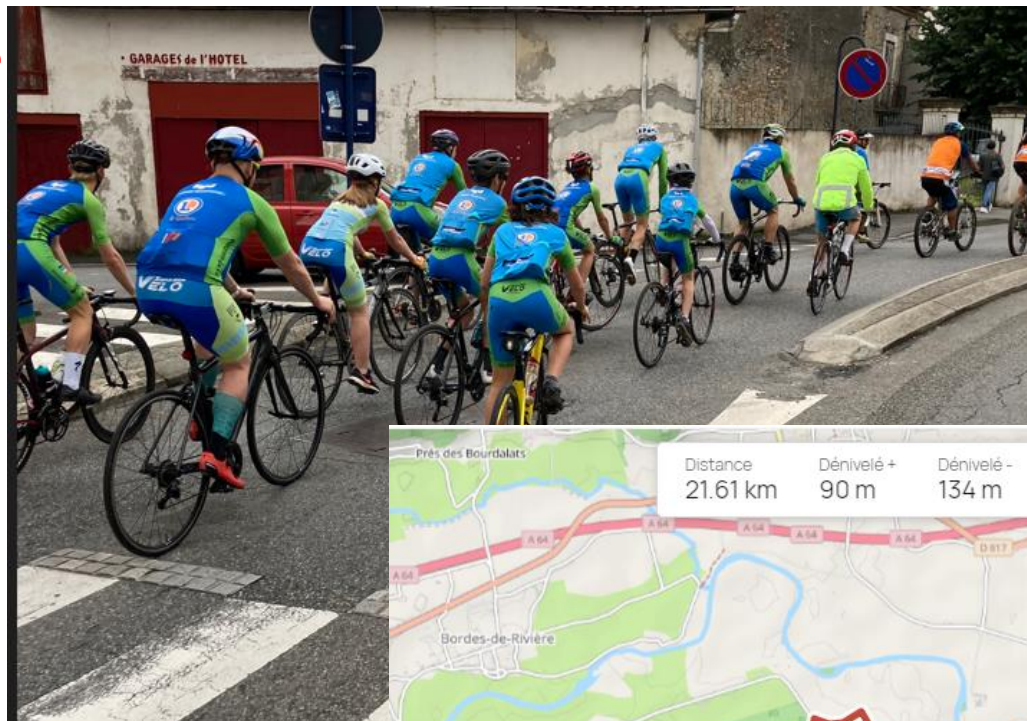
<https://www.openrunner.com/route-details/18342228>



Le Tour Comminges Pyrénées DES JEUNES

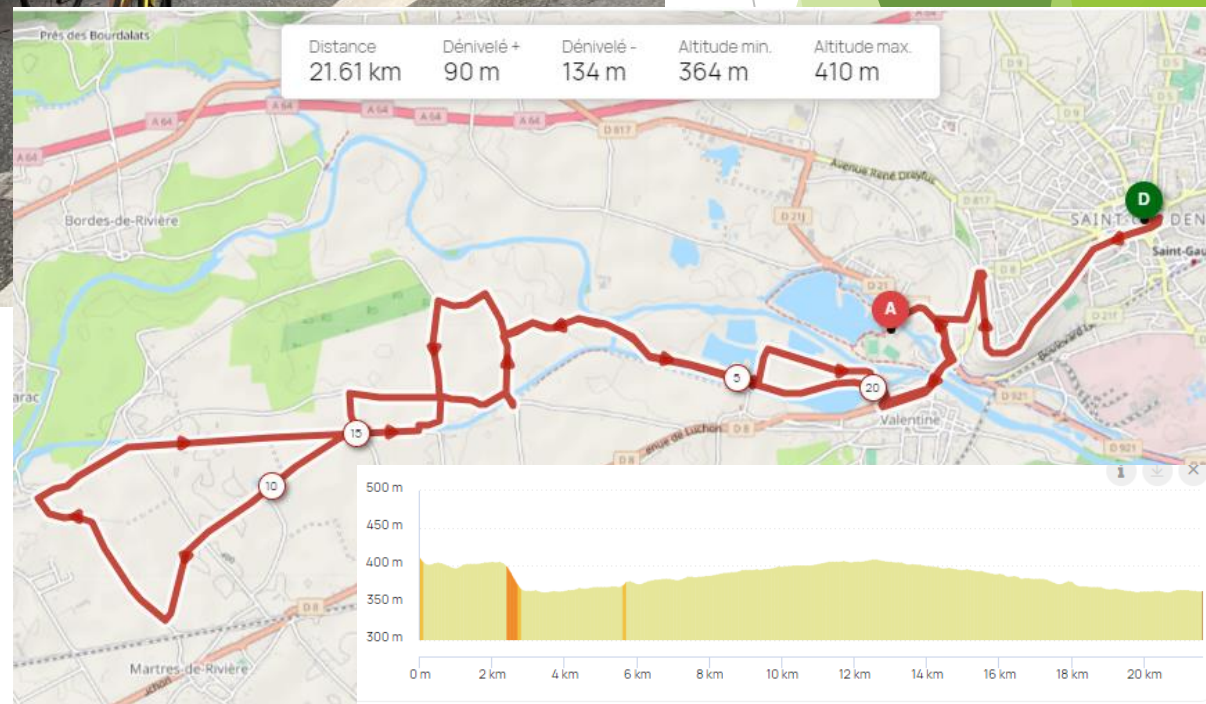
Départ 14h30 Place Jean Jaurès Collégiale

- Pour tous les enfants de 7 à 14 ans accompagnés d'un adulte.
- Circuit de 21km mixte route et VTT
- Ravitaillement
- Départ de St Gaudens avant les séniors vers la plaine de la Garonne
- Arrivée Complexe sportif au Lac de Sède



GRATUIT

En partenariat avec:





Pour nous rejoindre:



Club organisateur:

St Go Cyclisme Comminges

62 Avenue de L'Isle - Stade Jules RIBET - 31800 Saint Gaudens

Président Organisateur:

Michel BONZON

michel.bonzon31@gmail.com

06 18 57 80 30

Organisateur:

Jérémie DOTTO

jeremie.dotto@orange.fr

06 81 08 35 78

Renseignements Tour des jeunes:

Thierry LEDESMA

thierry.ledesma@orange.fr

06 80 40 98 00